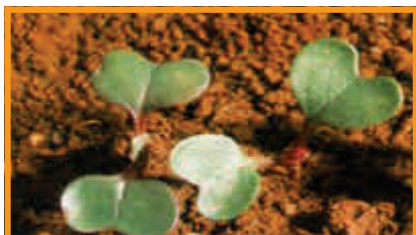


Désherbage colza

Pour les parcelles où le colza est levé, et qui n'ont pas été désherbées en prélevée, l'application de **Novall®** en **post-précoce** est possible.

Stade d'intervention

A partir du stade cotylédons étalés - 1^{ère} feuille pointante (*colza rayonnant*).



Dès que les lignes de semis sont visibles, c'est à dire dès que **80% des colzas sont au stade cotylédons**.

Ne pas traiter au stade pointant du colza ou sur une culture en état de stress (hydrique, thermique).

Attendre une bonne humidification du sol.

Pas de limite de stade pour le Colza mais **respecter la plage de sensibilité des adventices en fonction de leur stade.**

Gaillet, Matricaire, Alchemille, Drave, Stellaire, Lamier, Miroir de Vénus,
Coquelicot, Véronique à feuille de lierre, Véronique de perse

Tabouret, Paturin, Phacélie, Anthémis, Céraiste,
Renoncule, Capselle, Fumeterre, Vulpin, Ray-grass

Ombellifères, Ethuse,
Laiteron des champs, Rumex



Avant la levée

Avant la levée à stade cotylédon
ou coléoptile

Avant la levée
à 1 feuille

Doses d'utilisation du **Novall®** en post-précoce : **2,5 L/Ha**

En cas de fortes infestations de repousses de céréales, l'application d'un anti-graminées de post-levée (type Stratos® Ultra+ Dash® HC) peut être nécessaire.



Autorisation de vente : n° 9000833

Composition : 400 g/L de métazachlore + 100 g/L de quinmérac

Formulation : Suspension Concentrée (SC)

Usage et dose autorisée : Désherbage colza : 2,5 L/ha, désherbage tournesol 2L/ha

Classement toxicologique : ATTENTION



H317 : peut provoquer une allergie cutanée, H400 : très toxique pour les organismes aquatiques, H410 : très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Groupes HRAC : K3 (métazachlore) et O (quinmérac)

Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau de 20 m sur colza et de 5 m sur tournesol

Délai de rentrée : 48 heures

Autres autorisations : cultures porte-graine (navet, radis), moutarde

DAR : 90 jours sur tournesol

Métazachlore : Ne pas dépasser la dose de 1000 g de métazachlore / ha sur une période de 3 ans en 1 ou plusieurs applications.

Recommandations BASF sur colza d'hiver afin de protéger les ressources en eau : Au-delà des aspects réglementaires (détaillés aux paragraphes précédents) et du respect des Bonnes Pratiques Agricoles, BASF recommande sur colza d'hiver pour toutes ses spécialités à base de métazachlore de ne pas appliquer plus de 750 g/ha de métazachlore. Dans les situations où le métazachlore est utilisé sur des colzas d'hiver qui reviennent tous les 2 ans : ne pas dépasser 500 g/ha sur chaque colza.

Protection utilisateur lors de la manipulation produit : Gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5.

Stratos®Ultra- marque déposée BASF - AMM n°9000490- Composition : 100g/l cycloxydim - Danger : H315 - H319 - H304 - H336 - H412 - Dash® HC-marque déposée BASF - AMM n°9400478- Composition : 22,5 % ester de phosphate d'alcool gras polyoxyalkylés, 37,5% esters méthyliques d'acide gras, 5% acide oléique - Danger - H318 - H315 - H304 - H412

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION			
	1 ▶	Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.	✓
	2 ▶	Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.	✓
	3 ▶	Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).	✓
	4 ▶	Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.	✓
	5 ▶	Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).	✓
	6 ▶	Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.	✓

PENDANT L'APPLICATION			
	7 ▶	Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.	✓

APRÈS L'APPLICATION			
	8 ▶	Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.	✓
	9 ▶	Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.	✓
	10 ▶	Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofil® * Marque déposée Sté PANTEK France	✓

® Marque déposée BASF - Septembre 2013 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro (0810023033) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : consulter www.agro.basf.fr - REF 950CEHE0913OUEST

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N° Azur 0 810 02 30 33 ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phycattitude N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N° Azur 0810 12 18 85 ou www.adivalor.fr